



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière QUE :

CONFORMÉMENT à l'article 956 du Code Municipal, un avis public est donné pour informer de l'adoption du budget de l'exercice financière de 2022 et du plan triennal d'immobilisation. Le budget sera déposé le **MARDI 14 DÉCEMBRE 2021 À 18H 45** lors de la séance extraordinaire du conseil municipal. Lors de cette séance, les délibérations et les questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

DONNÉ à Sainte-Sophie-d'Halifax, ce vingt-neuvième jour de novembre, deux mille vingt et un.

Julie Paris

Directrice générale et greffière-trésorière